ROYAL MH-30® XTRA

 Version
 Date de révision:
 Numéro de la FS:
 Pays: CA

 1.3
 01.12.2015
 400000003986
 Langue: 3F

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : ROYAL MH-30® XTRA

Code du produit : 40000003986

Nature chimique : Maleic hydrazide, potassium salt - 270 gm/L

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société: MacDermid Agricultural Solutions, Inc

245 Freight St Waterbury, CT Etats-Unis 06702

Téléphone: +1 800 423 8569

Préparé par sds.request@arysta.com

Autres informations pour la présente fiche signalétique :

sds.request@arysta.com

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas 613-996-6666 (appeler à frais virés) (CANUTEC)

d'urgence: Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de

la Fiche de sécurité.

Utilisation recommandée : Régulateur de croissance des plantes

Restrictions d'utilisation : Agriculture, Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par :

sds.request@arysta.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

ATTENTION!	
Aspect	liquide
Couleur	clair, incolore, à, jaune pâle

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 1.3 01.12.2015 40000003986 Langue: 3F

Odeur	douce
Résumé des risques	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par contact cutané. Peut être nocif par inhalation.

Statut régulatoire selon le SIMDUT

: Ce produit est enregistré sous l'Acte des Produits de la Lutte contre les animaux nuisibles et est par conséquent exempté de fournisseur WHMIS qui étiquette et requiremements MSDS. Veuillez lire MSDS entier et étiquette du produit pour les précautions de la sécurité.

Ce produit, cette matière ou cette substance sont considérés comme étant un produit contrôlé SIMDUT selon les

paragraphes 33 à 66, Partie IV du CPR.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : Peut être nocif par inhalation.

Peau : Peut provoquer une irritation de la peau.

Nocif en cas d'absorption par la peau.

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Condition médicale aggravée : Inconnu.

Symptômes d'une : effets irritants

surexposition Les symptômes peuvent être différés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme

cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Maleic hydrazide, potassium salt - 270 gm/L

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	78330-21-9	>= 5 - < 10

SECTION 4. PREMIERS SOINS

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 1.3 01.12.2015 400000003986 Langue: 3F

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau chaude et au savon.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes.

Appeler un médecin.

En cas d'ingestion : Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse

d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ne pas faire boire de lait, de boissons alcoolisées ou d'huile de ricin.

Avis aux médecins : La procédure de premiers secours doit être établie avec le

concours du médecin responsable de la médecine au travail.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Moyen d'extinction - pour les grands incendies

Mousse résistant à l'alcool (pour les petits incendies) Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau pulvérisée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement immédiat.

Autres informations : Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et

lacs.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Des vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter un équipement de protection adéquat.

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Prévenir les fuites et la pollution du sol et/ou de l'eau causée par les

fuites.

Ce produit peut être nocif pour la vie aquatique.

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 1.3 01.12.2015 400000003986 Langue: 3F

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec une substance inerte, comme le sable, la terre, la

vermiculite.

Recueillir en vue de l'élimination.

Endiguer.

Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.

Pomper l'excédent de produit dans des récipients appropriés (fûts en

métal, citerne en métal, etc...)

En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation

sans danger

: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser avec une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sures : Conserver dans un endroit sec et frais.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Protection des mains

Remarques : Gants imperméables

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : clair, incolore, à, jaune pâle

Odeur : douce

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 8.5 - 9.5

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 1.3 01.12.2015 400000003986 Langue: 3F

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non combustible.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1.19 g/cm3 (25 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Température de décomposition

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Température de décomposition

auto-accélérée (TDAA)

: Méthode: Pas d'information disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Possibilité de réactions

dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Produits incompatibles : Oxydants

Acides forts et bases fortes

Produits de décomposition

dangereux

: La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 01.12.2015 40000003986 Langue: 3F 1.3

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies

: Contact avec la peau Inhalation

possibles d'exposition

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

: CL50 (Rat): > 6.6 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Espèce: Cobaye

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénécité de la cellule germinale

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Evaluation

: négatif

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 1.3 01.12.2015 40000003986 Langue: 3F

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : négatif

- Évaluation

STOT - exposition unique

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

STOT - exposition répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): >

104 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CI50 (Skeletonema costatum): > 102 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 5 d

Type d'essai: Essai en statique Contrôle analytique: oui

BPL: oui

CI50 (Algues d'eau douce): > 95 mg/l

Durée d'exposition: 5 d Type d'essai: Essai en statique

Contrôle analytique: oui BPL: oui

Toxicité pour les poissons : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 120 mg/l

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 1.3 01.12.2015 40000003986 Langue: 3F

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 7 d

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Le produit lui-même n'a pas été testé.

Les renseignements se rapportent au composé principal.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en

vigueur.

Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

traitement des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Internationale

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Maleic hydrazide)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S., Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Maleic hydrazide)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instructions de : 964

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 1.3 01.12.2015 400000003986 Langue: 3F

conditionnement (avion de

ligne)

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Maleic hydrazide)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Maleic hydrazide)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : non

Remarques : Not regulated by DOT and TDG if shipped or transported in

packaging less than 8400 liters by road and/or rail.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon le

SIDMUT

 Ce produit est enregistré sous l'Acte des Produits de la Lutte contre les animaux nuisibles et est par conséquent exempté de fournisseur WHMIS qui étiquette et requiremements MSDS. Veuillez lire MSDS entier et étiquette du produit pour les précautions de la

sécurité.

D1B: Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et

graves

NPRI Composants : ethylene oxide

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC.

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 1.3 01.12.2015 400000003986 Langue: 3F

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

(Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CPR -Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISO -Organisation internationale pour la normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TDG - Transport de marchandises dangereuses; UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS -Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; TSCA -Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis): AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; GLP - Bonne pratique de laboratoire

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ROYAL MH-30® XTRA

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA 1.3 01.12.2015 40000003986 Langue: 3F

CA / 3F

Carechem24 International Worldwide Coverage

No. de téléphone en cas d'urgence

Europe:	All European Countries	+44 (0) 1235 239 670
Asia Pacific:	East / South East Asia – Regional Number	+65 3158 1074
	Australie	+61 2801 44558
	Nouvelle-Zélande	+64 9929 1483
	Chine	+86 532 8388 9090
	Chine Taïwan	+86 10 5100 3039
	Japon	+81 345 789 341
	Indonésie	00780 3011 0293
	Malaisie	+60 3 6207 4347
	Thaïlande	001800 1 2066 6751
	Corée	+65 3158 1285 +82 (0)234 798 401
	Viêt Nam	+65 3158 1255
	Inde	+65 3158 1198 0800 100 7479
	Pakistan	+65 3158 1329
	Philippines	+65 31581203
	Sri Lanka	+65 3158 1195
	No. de téléphone en cas d'urgence	+65 3158 1200
Middle East / Africa:	Arabic speaking countries	+44 (0) 1235 239 671
	Afrique du Sud	+27 21 300 2732
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670
<u>America</u>	Etats-Unis et Canada	+1866 928 0789 +1 215 207 0061
Latin America:	Brésil	+55 11 3197 5891
	Mexique	+52 555 004 8763
	Chili	+56 225 829 336
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670